

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 5 mai 2022

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLE - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - David GALTIER - Gerard GAZAY - Jean-Pascal GOURNES - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Yves VIDAL - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Daniel GAGNON représenté par Danielle MILON - Roland GIBERTI représenté par Gerard GAZAY - Nicolas ISNARD représenté par Didier KHELFA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Philippe GINOUX - Éric LE DISSES - Véronique MIQUELLY - Amapola VENTRON.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

IVIS-002-11530/22/BM

■ Attribution d'une subvention annuelle de fonctionnement global à l'Association Grand Luminy - Approbation d'une convention 15033

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Aux côtés de l'aéronautique-mécanique, du maritime, de la logistique, des industries numériques et créatives, de l'environnement et l'énergie, la santé est une des filières d'excellence du territoire, dont le soutien est priorisé au sein de la stratégie de développement économique métropolitaine. Les biotechnologies et plus particulièrement l'immunologie sont au cœur d'un marché en forte croissance, porté par des enjeux à la fois scientifiques et économiques.

Le potentiel de la Métropole Aix-Marseille-Provence est remarquable dans ce domaine, en particulier sur le Parc Scientifique et Technologique de Marseille Luminy, qui a vu la naissance de nombreuses start-up ces dernières années (Innate Pharma – HalioDx – Oz Biosciences – Biotech Germande, Click4Tag, Coral Biome, Neurochlore, Diamidex, C4 Diagnostic...).

Afin d'offrir un environnement favorable à la filière santé, et plus spécifiquement le développement des biotechnologies, la Métropole Aix-Marseille-Provence met en œuvre une offre d'immobilier d'entreprises adaptée aux jeunes entreprises de biotechnologie sur le Parc Scientifique et Technologique de Marseille Luminy (les bâtiments Luminy Biotech I, II, III et bâtiment Beret Delage) ainsi qu'un dispositif d'appui à l'innovation à travers le soutien du pôle de compétitivité Eurobiomed pour les projets de R&D collaboratifs, le cluster à vocation mondiale Marseille Immunopôle pour la recherche publique et sa valorisation, l'incubateur interuniversitaire Impulse et l'Association Grand Luminy pour l'appui à la création d'entreprises et l'animation de l'écosystème du village d'entreprises de MI-Biopark à Luminy.

L'Association Grand Luminy comporte 54 membres (33 membres associés et 21 membres adhérents) issus de l'enseignement supérieur et de la recherche, de l'entreprise. L'association a pour mission de :

- De promouvoir l'entrepreneuriat et d'accompagner dans leur développement les entreprises innovantes, plus particulièrement dans la filière biologie/santé et notamment sur le territoire de la Métropole Aix-Marseille Provence ;
- De contribuer à la promotion, à l'animation et au développement du complexe scientifique, entrepreneurial, culturel et de loisirs de Marseille Luminy

Plus spécifiquement, pour atteindre les objectifs ci-dessus, l'Association se propose notamment de continuer ou d'entreprendre les actions suivantes :

- Proposer des solutions d'hébergement et de services aux entreprises innovantes ;
- Aider les porteurs de projets innovants dans leur projet de création d'entreprise ;
- Participer au fonctionnement des structures d'accompagnement de la filière biologie/santé ;
- Fédérer les différents acteurs du complexe de Marseille Luminy autour d'actions communes ;

En 2021, l'association avait perçu une subvention de 90 000 euros pour un budget de 855 000 euros, soit 10,5 %.

L'année 2021 a été marquée par la poursuite de la mise en place de la nouvelle stratégie initiée en 2020 :

1. L'association a fait évoluer le Conseil d'Administration et ses membres en adéquation avec la nouvelle stratégie qui a donné lieu à la réaction de nouveaux statuts avec une nouvelle composition des membres et une grille de cotisations associée.
2. AGL a poursuivi le travail engagé de projet de certification ISO 9001-2015 pour garantir la satisfaction de ses clients et s'assurer de produire des services conformes.

Pour l'année 2021, dans le cadre de l'accompagnement des entreprises, AGL a :

1. Mis en place des comités d'implantation et de suivi afin de répondre aux demandes des prospects souhaitant se développer au sein de la pépinière et de gérer les mouvements d'entreprise
2. Réalisé des aménagements et optimisé les services techniques (rénovation de 2 laboratoires, montée en gamme d'un laboratoire P2 au Bâtiment B, installation d'un climatiseur,) pour assurer le bon fonctionnement et la sécurité des infrastructures et des équipements mutualisés
3. Proposé des packs d'accompagnement premium et payant aux Biotechs métropolitaines et compléter l'offre d'accompagnement des entreprises en Santé du territoire
4. Réalisé une enquête RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises), par le biais du cabinet de conseil junior de Kedge Business School, auprès des salariés de la pépinière d'entreprises afin de mesurer les impacts sociétaux, sociaux et écologiques de l'activité et d'interroger le sens des responsabilités de chaque entreprise au sein de la pépinière.
5. Participé à plusieurs comités de sélection/engagement des acteurs de l'écosystème afin d'apporter l'expertise en biotech, être informé de nouveaux projets en santé ou de nouveaux dispositifs, identifier des pistes d'actions communes à mettre en place

Les actions, dans le cadre de l'animation et la promotion, prennent la forme de publications (la Lettre de Grand Luminy, revue de presse, site internet, annuaire du site et réseaux sociaux) ainsi que l'organisation et la participation à de nombreux événements. AGL a lancé les actions suivantes en 2021 :

1. Organisation de Déj'biotech et Webinaires afin de sensibiliser les équipes dirigeantes sur des sujets ou problématiques spécifiques qu'ils n'auraient pas traités par eux-mêmes, créer du lien et un moment de rencontre entre les dirigeants d'entreprises, développer un réseau de prestataires et faire connaître Grand Luminy auprès des autres Biotechs métropolitaines
2. Mutualisation de certaines actions de formation des entreprises : manipulation des extincteurs...
3. Développement de la page LinkedIn afin d'être visible sur ce réseau social, de mettre en avant les informations pertinentes et qualifiées et faire connaître la structure positionnée sur l'axe santé/entrepreneuriat à un plus large public

La pépinière a connu un niveau d'activité important puisque la totalité des locaux disponibles a été loué. Du fait de l'occupation presque maximale des bâtiments, la charge de travail des plateformes mutualisées a encore augmenté.

AGL accueille aujourd'hui dans la pépinière quinze entreprises de pointe pour un effectif total de 98 salariés.

Sur l'année 2022, l'association va poursuivre la mise en œuvre de la stratégie de repositionnement de l'association par la redéfinition d'une identité claire afin de créer une marque liée à la nouvelle offre d'accompagnement et d'animation, faire connaître cette nouvelle marque et augmenter sa visibilité.

Le projet de certification ISO 9001-2015 continue afin que l'association se mette en conformité avec les exigences de la norme pour devenir un prestataire certifié ISO pour les clients et avoir une reconnaissance externe du travail d'AGL afin de se préparer à de possibles mises en concurrence.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire Marseille-Provence du 4 mai 2022.

Oùï le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt de soutenir la pépinière d'entreprises biotech de l'Association Grand Luminy et de conforter la dynamique entrepreneuriale créée sur le site.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention de 90 000 euros au titre de l'année 2022 à l'Association Grand Luminy.

Article 2 :

Est approuvée la convention, ci-annexée, relative à l'attribution d'une subvention à l'Association Grand Luminy.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention et tous documents y afférents.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits pour l'exercice 2022 à l'Etat Spécial du Territoire du Conseil de Territoire de Marseille Provence – Chapitre 65 – article 65748 « subvention aux autres personnes de droit privé » fonction 61 – Sous-politique B320.

Cette proposition mise aux voix est adoptée

Certifié Conforme,
La Vice-Présidente Déléguée,
Santé, ESR,
Recherche médicale,
Economie de la santé

Emmanuelle CHARAFE